

# ELECTIONS : Commissions Administratives Paritaires Locales

Du 29 novembre au 6 décembre 2018

Les commissions administratives paritaires locales sont consultées et émettent des avis sur le déroulement de carrière de chaque agent : titularisation, notation, avancement d'échelon et de grade...

C'est une instance paritaire, composée pour moitié de représentants de l'administration (désignés par le Conseil de surveillance) et pour moitié de **représentants des personnels** que vous êtes appelés à élire.

Chaque agent est donc représenté et défendu par des collègues de sa catégorie.

Avant chaque CAPL, les représentants CGT se réunissent pour étudier les dossiers à l'ordre du jour et adopter la position la plus conforme aux intérêts de chaque agent dans le respect de la confidentialité.

**Les élus CGT luttent pour le respect des principes assurant la défense des intérêts de tous. Ils recherchent l'adoption et le respect de règles générales applicables à tous les agents en excluant l'arbitraire et le favoritisme.**

➔ **Leur objectif ;**

**Unir le personnel pour le respect de règles justes, admises par tous, et faire obstacles aux manoeuvres de divisions basées sur l'appel à des intérêts particuliers opposant les agents entre eux.**

**[La Commission  
Administrative  
PARITAIRE]**

## DES CANDIDATS CGT POUR VOUS DEFENDRE !



**DU 29 NOVEMBRE AU 6  
DECEMBRE 2018,**

**DONNEZ UN  
PROLONGEMENT  
A VOS  
LUTTES !**



utile, efficace,  
**ÉLECTIONS**  
le 6 décembre 2018  
JE VOTE **cggt!**

**Utile, efficace. Votez CGT**



Avec nous  
pas de  
fausses  
Promesses !

## La CGT revendique :

### **La suppression des quotas et ratios pour les promotions et une progression de carrière linéaire pour tous...**

- Vos élus CGT interviennent pour gagner une réelle reconnaissance des qualifications et de meilleurs salaires.

### **L'augmentation des salaires...**

- En effet, nous sommes loin du compte avec les politiques d'austérité. Nous demandons la revalorisation du point d'indice permettant l'augmentation de tous les salaires



### **La reconnaissance des qualifications...**

- Rétablissement de la catégorie active pour tous (ex : les infirmiers)
- Intégration des primes dans le salaire
- Maintien de la reconnaissance de la pénibilité par le départ anticipé à la retraite
- Stagiairisation puis titularisation pour les contractuels
- Augmentation du nombre de formations promotionnelles



Les candidats CGT sont avant tout vos collègues !

Avec vous, pour vous, les élus CGT s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail de tous !



**SYNDICAT CGT DU CHU**  
**Syndicat.cgt@chu-dijon.fr**

**03 80 29 34 88**